

## AVIS DE PROMULGATION

### Règlement #2023-100

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière,

Que le conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, à sa séance du 9 janvier 2023 a adopté le règlement #2023-100 intitulé :

**Règlement #2023-100 fixant les taux de taxation et les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2023.**

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 19 décembre 2022
- Dépôt du premier projet de règlement : 19 décembre 2022
- Adoption du règlement : 9 janvier 2023
- Date d'entrée en vigueur : 11 janvier 2023

Que ce règlement est déposé au bureau municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière situé au 2485, rue Principal, Saint-Édouard où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la loi.

Donné à St-Édouard-de-Lotbinière, ce 10 janvier 2023



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Gref.-très.